

C'est pour donner en quelque sorte un refuge aux nobles autochtones, évincés des «jointes», qu'Isabelle avait élargi sa Cour et y maintenait même pendant un certain temps ce fameux faste qu'on lui a tant reproché.

Lorsque Frédéric-Henri, frère de Maurice de Nassau et son successeur au stadhouderat, prit la place-clé de Bois-le-Duc (14. 9. 1629), les notables des Pays-Bas espagnols réagirent énergiquement et déléguèrent Jacques Boonen, archevêque de Malines, et Philippe d'Arenberg, duc d'Aerschot, auprès de l'Infante pour tâcher de la persuader qu'il fallait confier le gouvernement des Provinces méridionales aux autochtones. (31)

L'impopularité de Bedmar grandit à tel point qu'Isabelle éprouvait des craintes pour la vie du cardinal. Enfin, en 1629, il fut rappelé et heureusement remplacé par Fr. de Moncada, marquis d'Aytona; les deux «jointes» furent supprimées et Isabelle reconvoqua l'ancien Conseil d'Etat. Mais le mécontentement persistait lorsqu'il s'avéra que le successeur de Bedmar, plein de bonne volonté, ne réussit pas à convaincre le gouvernement de Madrid qu'il fallait rendre l'autonomie aux Pays-Bas. Une nouvelle preuve de la maladresse du pouvoir central fut la nomination à la tête des affaires militaires d'Alvarez de Bazan, marquis de Santa Cruz, en lieu et place du comte de Bergh qui, comme nous l'avons vu, n'était que généralissime à titre provisoire. Quoi d'étonnant que ce dernier, non seulement se rallia à la cause des grands seigneurs qui complotaient un soulèvement général mais qu'il se rendit même à La Haye, auprès de Frédéric-Henri, pour traiter directement avec lui.

Bergh ignorait-il que, de son côté, Philippe IV s'était enfin décidé en 1629 à autoriser sa tante Isabelle à négocier secrètement avec le stadhouder? Cette fois-ci également, P. P. Rubens fut l'agent de l'Infante. Mais les propositions faites par le roi d'Espagne ne trouvaient guère d'écoute auprès des Provinces-Unies qui se sentaient bien fortes, grâce à leurs alliances anglaise, suédoise et française. Dire qu'en juillet 1630 Louis XIII s'engagea à payer aux Hollandais, pendant sept ans, un subside annuel d'un million de francs, à condition qu'ils n'interromperaient pas les hostilités avec l'Espagne sans son consentement.

Les dernières années de sa vie, Isabelle les passa pour ainsi dire claustrée dans le «Domus Isabella», retraite qu'elle s'était aménagée dans le parc de son palais.

Une exception à la règle fut faite lorsque le groupe des émigrés français, ennemis de Richelieu, auxquels elle avait donné l'hospitalité, fut renforcé par Marie de Médicis qui s'était enfuie de Compiègne (juillet 1631) et qui était venue chercher refuge auprès d'Isabelle; l'ancienne pompe fut remise en honneur quand la gouvernante-générale reçut la mère de Louis XIII à Bruxelles (où elle l'installa au palais du duc de Brabant) et quand elle la conduisit à travers le pays pour lui faire visiter les principales villes.

Evidemment l'Infante avait une arrière-pensée en recevant la reine-mère avec tant d'ostentation: elle fit savoir à Richelieu que pour le cas où il ne fournirait plus de secours aux Provinces-Unies elle cesserait de soutenir ses ennemis.